

Dossier de presse

L'accouchement
accompagné à domicile,
un droit fondamental

01

Mot de la présidente

02

Qui sommes-nous ?

03

Témoignages

04

L'#AAD

05

Une pratique sûre
méconnue

06

Droits et santé des
femmes

07

Une décision
politique forte

08

Nos missions

09

Les chiffres clés

10

L'APAAD dans les
médias

“

L'un des enjeux de l'#AAD, c'est que notre profession retrouve l'essence même de son métier : son autonomie et sa capacité à accompagner les femmes qui accouchent, quel que soit le lieu où elles accouchent. C'est un enjeu qui croise la volonté des femmes qui souhaitent retrouver de l'autonomie et de la compétence à mettre leur enfant au monde.



Floriane Stauffer Obrecht,
Représentante de Association professionnelle de
l'accouchement accompagné à domicile - APAAD



Qui sommes -nous ?

Des sages-femmes engagées
pour faire de l' #AAD une réalité
française

Nous sommes une communauté de sages-femmes animée par une immense envie de faire changer le regard porté sur la naissance accompagnée à domicile. Notre association professionnelle réunit des sages-femmes pratiquant l' #AAD et de nombreuses personnes de la société civile (professionnels de santé, sociologues, juristes et avocats) pour qui cette alternative compte. L'association existe depuis 2019.

Notre vision

Pour changer le monde, il faut
d'abord changer le regard porté
sur la naissance.

Faire de l'accouchement accompagné à domicile
#AAD une réalité française pour toutes les
femmes et familles qui souhaitent accueillir leur
enfant à la maison.

Car nous croyons qu'il se joue ici l'accès à un droit
fondamental, celui de disposer de son corps, celui
de choisir où et avec qui donner naissance, celui
d'offrir un départ sécurisé et serein à nos enfants.

En savoir plus : www.apaad.fr/association

“

Après un enfantement à l'hôpital pour mon premier, l'enfantement à la maison était une évidence : accoucher chez moi, dans ma bulle, entourée des personnes que j'aime, dans la position de mon choix, à mon rythme, sans pression... Toute femme est capable et si puissante !



Mon 2^e est né dans l'eau, dans mon salon. Je l'ai attrapé tout naturellement. Quel bonheur ! Nous avons créé notre petite bulle familiale pendant de nombreux jours. Je souhaite à tous.tes de pouvoir vivre un moment si magique.
Pauline, maman de deux merveilles



L' #AAD, une naissance sécurisée, au rythme de la mère et de l'enfant

Qu'est ce qu'un #AAD ?

Un accouchement accompagné à domicile #AAD est un accouchement physiologique, respectant le rythme de la mère et de l'enfant, se déroulant à domicile et accompagné par une sage-femme.

Cet accompagnement débute bien avant le jour de l'accouchement puisqu'il est global : il suit la mère et l'enfant de A à Z, des premiers jours de grossesse à l'accouchement et aux suites de couches.

On exclut donc de l'AAD, les accouchements inopinés.

Une femme, une sage-femme

L' #AAD est centré sur les besoins particuliers de

la femme enceinte : la femme bénéficie d'un accompagnement global à la naissance, ce qui signifie qu'un seul praticien (ou binôme de praticiens le cas échéant) assure la surveillance médicale de la grossesse lors des consultations prénatales, la préparation à la naissance, la surveillance et la responsabilité de l'accouchement, les soins postnataux de la mère et de l'enfant.

À tout moment lors de ce suivi, la sage-femme peut orienter la future maman vers un médecin spécialisé, si elle le juge nécessaire.

La sécurité est ainsi assurée par la réorientation des femmes développant un sur-risque, le suivi médical complet, la relation de confiance et le caractère ajusté des soins.

En savoir plus : www.apaad.fr/aad

L'#AAD, une pratique sûre méconnue

En France, l'#AAD est légal mais trop peu intégré au système de soins

L'#AAD est légal, remboursé par la sécurité sociale et par certaines mutuelles. Dans la pratique, il représente toutefois moins de 0,2% des naissances car non intégré au système de soins. Il n'est pas proposé lors du parcours de soins des familles ; ses avantages ne sont pas valorisés.

L'#AAD, une pratique sûre méconnue

Les données épidémiologiques internationales, vérifiées en France par les études menées par l'APAAD, démontrent la sécurité de la pratique de l'#AAD. Malgré ce travail, ces données sont peu prises en considération pour l'élaboration des politiques publiques de santé périnatale.

Une couverture assurancielle non accessible aux professionnel.les

Depuis la loi Kouchner de 2002, les professionnel.les de santé sont tenus de se doter

d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle. Or, à ce jour, aucun assureur français ne propose d'offre adaptée aux pratiques des sages-femmes couvrant les AAD. Les sages-femmes se retrouvent ainsi à exercer sans couverture.

Une question politique se pose. L'une de nos actions est ainsi de faire reconnaître les spécificités de l'#AAD auprès des décideurs politiques.

Le privé est politique. L'#AAD est politique.

Liberté de disposer de son corps, sécurité, respect du choix du lieu d'accouchement, autodétermination face aux soins, respect du consentement libre et éclairé... Oui, l'accès à l'#AAD pour les femmes est une question politique, une question de droits, un pas vers l'émancipation.

En savoir plus : www.apaad.fr/aad





Droits et santé des femmes sont indissociables...

Les droits des femmes et les droits sexuels et reproductifs, étroitement liés, ont connu un fort développement depuis les années 1950. Citons simplement ces moments clés :

- droit de vote des femmes (1944),
- accès à la contraception (loi Neuwirth de 1967, appliquée en 1971),
- accès à l'Interruption Volontaire de Grossesse (loi Veil, 1975),
- reconnaissance du viol comme un crime (1980),
- première journée dédiée aux droits des femmes (1982),
- loi constitutionnelle relative à l'égalité femmes-hommes (1999),
- lutte contre les violences faites aux femmes (divers plans à partir de 2004),
- loi sur le harcèlement sexuel (2012),
- libération de la parole des femmes suite à l'affaire Arvey Weinstein où les femmes témoignent de la violence quotidienne dans laquelle elle évolue quotidiennement à travers les mots-clés #metoo, #BalanceTonPorc, #VOG #PayeTonUterus (2017),
- PMA pour toutes (2021),
- droit à l'avortement renforcé (2022)...

Ces éléments démontrent à la fois l'immense avancée réalisée et les difficultés pour les atteindre.

Le droit de disposer de son propre corps, de faire des choix éclairés en matière de sexualité et dans la gestion de sa propre fécondité est légalement protégé. Pour autant, ces évolutions restent fragiles, faute parfois d'effectivité réelle et impactent quotidiennement la vie des femmes.

Concilier santé, sécurité & liberté dans le suivi périnatal...

L'#AAD est au croisement de la santé des femmes, de la naissance en toute sécurité, de la liberté des couples et des sages-femmes.

Au même titre que l'accouchement en structure hospitalière, en maison de naissance ou en plateau technique, les femmes, soutenues par le coparent, veulent être libres de choisir où et avec qui elles accouchent.

En savoir plus : www.apaad.fr/l-aad-est-politique

Une décision politique forte s'impose

Si le gouvernement souhaite mettre en cohérence sa volonté de faire des Droits des femmes la grande cause de son quinquennat et ses actes, il ne pourra faire l'économie de la mise en place de mesures claires et agissantes. Les trois principales mesures sont :

1

Faciliter l'accès à une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle via l'accès à l'aide à l'assurance de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) actuellement réservée aux seuls médecins ;

2

Organiser le parcours de soins dans le cadre de l'#AAD par la mise en place d'un cahier des charges réalisé par les services de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS). Ce cahier des charges doit notamment préciser l'anticipation des transferts, l'évaluation de l'offre et de sa qualité, etc.

3

Ouvrir l'accès aux rémunérations spécifiques de la Sécurité sociale à l'accompagnement global jusqu'ici réservé aux maisons de naissance et plateaux techniques.



Nos missions



Promouvoir

C'est une évidence, l' #AAD mérite d'être mieux connu dans le monde médical, politique et auprès du grand public.

#Statistiques #Sondage #Rapport
#ReseauxSociaux #Video #Influence

Rassembler, soutenir

Il est indispensable de briser l'isolement des sages-femmes pratiquant l' #AAD, de créer du lien, de créer une dynamique commune.

#Fédérer #Evénement #Ecoute #StaffVirtuel

Partager, Former

Tenir à jour ses compétences au regard de l'évolution des recommandations de bonnes pratiques, des données de la science, des outils cliniques ou d'évaluation assurant une pratique optimale.

#FormationsDPC #UrgencesExtraHospitalieres
#PratiqueHolistique

Favoriser, collaborer

L'intégration de l' #AAD dans le système de soins est une priorité pour les sages-femmes et les familles ; un travail en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la périnatalité est impératif.

#NaissanceRespectée #Physiologie #Buzz
#Influence

Accompagner, défendre

Face à une certaine défiance envers les sages-femmes #AAD et en l'absence de possibilité de s'assurer, il est nécessaire de couvrir le risque juridique auquel elles sont confrontées.

#FondsDeSoutienJuridique #Physiologie #Buzz
#Influence



En savoir plus :
www.apaad.fr/ressources

Les chiffres clés de l' #AAD



2000

Chaque année, près de 2000 naissances ont lieu à domicile, accompagnés d'une sage-femme.



100

100 sages-femmes seulement assurent la pratique de l' #AAD en France métropolitaine.



35%

35% des femmes souhaiteraient accoucher à la maison si cette possibilité leur était proposée (sondage IFOP 2021)



0,2%

Malheureusement, seules 0,2% des femmes accèdent réellement à un #AAD.



5000

Plus de 5000 refus d' #AAD sont estimés annuellement. Dans 65% des cas : manque de disponibilité de la sage-femme qui est amené à couvrir un territoire très important.

Les données statistiques récoltées démontrent la sécurité de l' #AAD : la morbidité est moindre qu'en population générale.

10,5%

C'est le taux de transfert pour pathologie ou suspicion de pathologie en per-partum.

0,55%

C'est le taux d'hémorragie du post-partum sévère, soit 3,5 fois moins qu'en population générale.

0,3%

C'est le taux d'épisiotomie, contre 20% en moyenne en milieu hospitalier, un taux qui monte à 35% pour les primipares.

65%

C'est le taux de femmes ayant un périnée intact après leur accouchement, soit 2 fois plus qu'en population générale.



L'APAAD dans les médias

2022

J'accouche à la maison, Envoyé spécial, 27 octobre 2022, reportage de Marine Haag, Margaux Bachelier, Alex Gouti, Emmanuelle Bach, Jérôme Mars, Emilie Janin [Voir le reportage](#)



Pour que l'accouchement à domicile et accompagné ne soit plus un parcours du combattant, Tribune, Libération, 1e février 2022, par Le collectif «AAD : pour une mobilisation des femmes» [Lire l'article](#)

L'accouchement à domicile est-il autorisé, et dans quelles conditions ? Les décodeurs, Le Monde, 17 juin 2022, par Iris Derøux [Lire l'article](#)

2020

"Nous déplions à l'ordre établi" : ces sages-femmes qui pratiquent l'accouchement à domicile, Le Monde, 18 novembre 2020, par Frédéric Potet [Lire l'article \(réservé aux abonnés\)](#)

Accoucher chez soi, un droit encore tabou en France, Marie-Claire, novembre 2020, par Nadia Hamam [Lire l'article](#)

2019

Face à l'objectif, JT de 20h, France 2, reportage de David da Meda et Anne-Claude Béquet, 18 octobre 2019

[Voir le reportage](#)



“

Puissant, incroyable, féminin, sauvage... mettre au monde un être humain chez soi, dans la chaleur et la sécurité, entre les mains des personnes les plus bienveillantes au monde : la naissance de mon premier enfant, à domicile, restera certainement le plus beau et le plus authentique souvenir de ma vie.
Morgane, maman d'Alix



”

Après quelques jours de questionnement, l'accouchement accompagné à domicile est devenu une évidence pour moi également : je pouvais soutenir ma compagne comme je le souhaitais, la sage-femme m'encourageais, et le jour J a été magique. Nous avons formé la plus belle des équipes pour accueillir notre petit bonhomme. J'admire la force dont ma compagne a fait preuve et je suis fier d'avoir pu lui communiquer ma force également. Je crois que c'est une bonne première étape que nous venons de réaliser.

Louis, papa de Marcel et Gabriel



Apaad

Association professionnelle de
l'accouchement accompagné à
domicile

floriane.stauffer@apaad.fr – 06 68 27 76 45

isa.koenig@apaad.fr – 06 03 84 85 54

www.apaad.fr